

Programme Roulez vert
Volet Roulez électrique



Guide d'utilisation
des services en ligne
du programme pour
les concessionnaires
automobiles désirant
devenir partenaires

**Création d'un compte et
d'un profil utilisateur**

Transition énergétique Québec
Octobre 2017

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
2	PROCESSUS DE PARTICIPATION AU PROGRAMME POUR L'ACQUÉREUR D'UN VÉHICULE ADMISSIBLE	
	1	
3	CRÉATION D'UN COMPTE UTILISATEUR ET D'UN PROFIL.....	1
3.1	CRÉATION D'UN COMPTE UTILISATEUR	2
3.2	CRÉATION D'UN PROFIL CONCESSIONNAIRE	5
3.3	CRÉATION D'UN COMPTE POUR LE REPRÉSENTANT DU PROFIL CONCESSIONNAIRE (S'IL Y A LIEU)	8
4	QUESTIONS SUR LE PROGRAMME	8

1 INTRODUCTION

Le Programme Roulez vert - volet Roulez électrique a pour but de faciliter aux citoyens du Québec l'acquisition d'un véhicule électrique (VE) en leur offrant une aide financière dès l'achat ou la location à long terme d'un des types de véhicules admissibles. L'acquéreur peut ainsi bénéficier dès la prise de possession d'un rabais sur son contrat de vente ou son bail de location.

Le concessionnaire automobile trouvera dans le présent guide les modalités à suivre pour devenir partenaire du programme afin de pouvoir présenter des demandes d'aide financière au nom de ses clients.

2 PROCESSUS DE PARTICIPATION AU PROGRAMME POUR L'ACQUÉREUR D'UN VÉHICULE ADMISSIBLE

L'acquéreur d'un véhicule admissible qui souhaite participer au programme a deux possibilités pour recevoir l'aide financière à laquelle il a droit :

- Il peut choisir de recevoir ce montant sous forme de chèque à son nom (ou au nom de l'entreprise ou de l'organisme acquéreur);
- Il peut choisir de céder son aide financière au concessionnaire qui doit alors déduire ce montant directement sur le contrat de vente ou le bail de location, sous forme de rabais (après toutes taxes et autres frais applicables). L'aide financière est alors versée par Transition énergétique Québec (TEQ) au concessionnaire.

NOUVEAU

Dans les deux cas, l'acquéreur du véhicule admissible peut faire sa demande de participation par l'intermédiaire du concessionnaire. **Il doit toutefois s'être préalablement créé un compte et un profil d'utilisateur** pour que le concessionnaire puisse lui offrir ce service.

3 CRÉATION D'UN COMPTE UTILISATEUR ET D'UN PROFIL

Avant de pouvoir soumettre une demande d'aide financière au nom de son client, le concessionnaire qui n'est pas déjà inscrit comme partenaire du programme doit au préalable suivre les trois étapes suivantes :

1. Création d'un compte utilisateur pour l'administrateur
2. Création d'un profil concessionnaire par l'administrateur
3. Au besoin, création d'un compte utilisateur pour le représentant du profil concessionnaire

3.1 Création d'un compte utilisateur

1. Pour accéder au site de services en ligne du programme, rendez-vous d'abord sur la page d'accueil du site Web www.vehiculeselectriques.gouv.qc.ca, puis cliquez sur Services en ligne.



2. En tant que nouvel utilisateur des services en ligne, vous devez d'abord cliquer sur **Créer un compte**.



Vous serez ensuite redirigé vers le système d'authentification de TEQ.

3. Pour créer votre compte, vous devez remplir tous les champs puis cliquer sur **Envoyer**.

Veillez noter que :

- Le code d'utilisateur ne doit pas contenir les caractères spéciaux suivants : ! @ # \$ % ^ & * () - + = [] { } \ / | ; : " < > ? , espace
- Le mot de passe doit avoir au minimum sept caractères et contenir au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre.

Créer un nouveau compte

Veuillez remplir les champs suivants. Tous les champs sont obligatoires.

Votre mot de passe doit avoir au minimum 7 caractères et contenir au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre.

Code d'utilisateur:

Prénom:

Nom:

Courriel:

Confirmation du courriel:

Mot de passe:

Confirmation du mot de passe:

[Créer](#)

4. Un courriel sera ensuite envoyé à l'adresse indiquée. Ce courriel contient un lien hypertexte sur lequel vous devez cliquer pour confirmer l'activation de votre compte.
5. Une fois le compte activé, vous devez cliquer sur **Se connecter** puis saisir votre code d'utilisateur ou courriel et votre mot de passe pour consulter la liste des services en ligne auxquels vous avez accès.

Compte activé avec succès

Votre compte a été activé à l'adresse indiquée. Cliquez sur [Se connecter](#) pour accéder à vos services en ligne.

[Se connecter](#)

Québec
© Gouvernement du Québec, 2017

Code d'utilisateur ou courriel:

Mot de passe:

[Se connecter](#)

[Créer un nouveau compte](#)

6. Pour utiliser l'application du programme Roulez vert – volet Roulez électrique, cliquez sur **Accéder**.



Vous quitterez ainsi le système d'authentification de TEQ et serez redirigé vers le site de services en ligne du programme Roulez vert – volet Roulez électrique.

3.2 Création d'un profil concessionnaire

IMPORTANT

Celui qui crée initialement un profil concessionnaire en devient automatiquement l'administrateur. L'administrateur du profil concessionnaire doit être une personne qui a l'autorité pour engager la responsabilité de l'entreprise en lien avec les obligations découlant de la création d'un profil concessionnaire. Il lui sera par la suite possible de désigner un représentant qui pourra soumettre des demandes de participation au nom de la concession.

Engagements du concessionnaire automobile

- Désigner le représentant autorisé à soumettre des demandes de participation au nom de la concession;
- Protéger adéquatement l'accès au système informatisé qui lui sera fourni;
- Prendre connaissance de l'article 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et respecter les prescriptions indiquées;
- Informer clairement le participant des conditions régissant le programme et lui transmettre toute l'information nécessaire, y compris notamment le Guide du participant;
- Assurer la confidentialité des renseignements qui lui seront transmis;
- Respecter toutes autres conditions encadrant la participation au programme et décrites dans le cadre normatif du programme.
- Conserver les documents originaux de la demande d'aide financière pendant une période de six ans à partir de la date de la soumission à l'administrateur du programme. Une fois ce délai écoulé, en faire le déchetage selon la politique de destruction de documents contenant des renseignements personnels de votre concession.

Pour créer un profil concessionnaire, l'administrateur doit :

1. Cliquer sur le bouton **Créer mon profil**.



2. Sélectionner le profil **Concessionnaire qui présente des demandes au nom de ses clients** puis cliquer sur **Suivant**.

Transition énergétique
Québec

Programme Roulez vert - volet Roulez électrique

Bienvenue, Test Compte No2

Sélectionner un type de profil

Le type de profil ne sera pas modifiable par la suite.

- Particulier
- Concessionnaire qui présente des demandes au nom de ses clients
- Entreprise
- Municipalité
- Organisme à but non lucratif
- Organismes publics et parapublics - secteur éducation
- Organismes publics et parapublics - secteur santé et services sociaux
- Organismes publics et parapublics - autre

Québec

3. Fournir les renseignements requis pour la création du profil puis cliquer sur **Suivant**.

Programme Roulez vert - volet Roulez électrique

Bienvenue, Test Compte No2

Création de votre profil

Administration du profil

Type de profil	Concessionnaire qui présente des demandes au nom de ses clients
Civilité*	<input type="radio"/> Monsieur <input type="radio"/> Madame
Nom	Test Compte No2
Courriel	kaglet09-4062@yahoo.com

Identité du demandeur

Nom légal*	<input type="text"/>
NEQ*	<input type="text"/>
Téléphone principal*	<input type="text" value="123-456-7890"/>
Téléphone au travail	<input type="text" value="123-456-7890"/>
Poste	<input type="text"/>
Cellulaire	<input type="text" value="123-456-7890"/>



4. Désigner un représentant qui pourra faire les demandes de participation au nom de la concession, s'il y a lieu. Pour ce faire, vous devez inscrire les renseignements suivants sur le représentant :

- Adresse courriel
- Nom
- Prénom
- Fonction au sein de la concession



À noter que ce représentant doit avoir un compte pour l'utilisation des Services en ligne. Si ce compte n'est pas déjà créé, il devra le faire avant de soumettre une première demande d'aide financière, **mais sans remplir de profil.** Il devra ensuite utiliser son propre code utilisateur ou courriel et son mot de passe pour se connecter aux Services en ligne.

Si vous souhaitez faire vous-même les demandes de participation, simplement cochez **Je suis le représentant.**

S'il y a des modifications au sein de votre organisation, vous pourrez révoquer le représentant initial en tout temps et désigner une autre personne pour faire les demandes au nom de la concession, simplement en ajoutant ses coordonnées tel qu'indiqué plus haut.

5. Lire attentivement les conditions d'utilisation puis cliquer sur **Accepter**.

La demande de création d'un profil concessionnaire sera analysée par les gestionnaires du programme et un message sera transmis pour faire état de la décision rendue.

Vous ne pourrez pas présenter de demande de participation tant que les gestionnaires du programme n'auront pas analysé les renseignements transmis pour la création de votre profil.

Si vous refusez les conditions de participation, tous les renseignements saisis seront perdus.

3.3 Création d'un compte pour le représentant du profil concessionnaire (s'il y a lieu)

Si l'administrateur d'un profil concessionnaire désigne un représentant pour soumettre des demandes de participation au nom de la concession, ce dernier doit avoir un compte pour accéder aux services en ligne du programme. Ce compte sera automatiquement associé au profil du concessionnaire. Il ne sera donc pas nécessaire de créer un nouveau profil.

La marche à suivre pour la création d'un compte pour un représentant est la même que celle décrite précédemment pour l'administrateur (voir section 3.1).

4 QUESTIONS SUR LE PROGRAMME

Pour communiquer avec nous :

PAR TÉLÉPHONE
1 877 727-6655
PAR COURRIEL
roulez.electrique@teq.gouv.qc.ca